

***Centre Communal d'Action Sociale  
d'Aubagne***

***RAPPORT ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES 2025***

# INTRODUCTION

---

## CADRE REGLEMENTAIRE

- L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année, dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.
- Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP), avec la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), dont il est pris acte dans une délibération spécifique.
- L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a, en outre, créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.
- Son objectif est d'exposer les contraintes qui pèsent sur la situation financière de l'établissement public, les orientations budgétaires en termes de fonctionnement (personnel) et d'investissement (travaux) mais aussi, sur les actions en matière d'accompagnement des populations précarisées, de prévention et de réparation des dommages sociaux subis.

## LE CONTEXTE ACTUEL DU CCAS

En 2025, l'élaboration du premier projet d'établissement définira les actions envisagées pour mener la politique d'action sociale communale sur une durée de 4 ans. Ce projet découle de l'analyse des besoins sociaux du territoire réalisée en 2022 et actualisée en 2024.

La mise en œuvre des actions préconisées pourra ainsi avoir des incidences financières sur l'année 2025, dont certaines sont déjà estimées.

## L'ORGANISATION BUDGETAIRE DU CCAS

Jusqu'en 2024, le budget du C.C.A.S. était réparti sur quatre entités distinctes disposant chacune d'un SIRET.

- ✓ Le budget Principal,
- ✓ La Résidence Autonomie,
- ✓ L'Aide à domicile,
- ✓ Le Soins à Domicile.

Cependant, dans le cadre de la réforme des services d'aide et de soins, un nouveau budget annexe soumis à l'instruction budgétaire M22 sera instauré dès l'exercice 2025, étant précisé que le service médico-social créé ne disposera pas de l'autonomie financière. Le budget prévisionnel concerne le nouvel établissement, à savoir le Service Autonomie à Domicile (SAD)

Cette évolution s'accompagne de la dissolution des budgets de l'AAD et du SSIAD au 31 décembre 2024.

Ainsi, à partir de 2025, le budget du C.C.A.S. se structure comme suit :

- **LE BUDGET PRINCIPAL (nomenclature M57)**

C'est le budget le plus important du C.C.A.S.

Sur ce budget sont constatés tant la participation de la ville qu'une partie des recettes de financements (Contrat de ville, Lieu d'accueil RSA, etc..) ou bien encore des prestations (téléassistance). Il recouvre les services suivants :

- ✓ Action sociale, accompagnement et Urgence Sociale
- ✓ Direction & Administration
- ✓ Administration du Pôle Gérontologique

- **LES BUDGETS ANNEXES (ESSMS) (nomenclature M22)**

- **LE BUDGET RÉSIDENCE AUTONOMIE**

Le budget annexe du service de la résidence autonomie a été créé en 1998. Il est doté d'une section investissement et recouvre l'ensemble des activités du site. Il est financé principalement par les redevances des résidents, le forfait soins courants versé par l'ARS, le forfait autonomie du Conseil Départemental 13 et la contribution du budget principal pour en permettre l'équilibre.

- **LE BUDGET SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE**

Le budget annexe du service autonomie à domicile a été créé par délibération n° 15-260924 du 26 septembre 2024 suite à la dissolution au 31/12/2024 du budget annexe du service d'aide à domicile ainsi que du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

Il est doté d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Il regroupe les activités suivantes :

- ✓ Réponse aux besoins d'aide et d'accompagnement ;
- ✓ Réponse aux besoins de soins ;
- ✓ Actions de Prévention ;

Il est financé par :

- ✓ Les recettes des usagers et des caisses de retraites ;
- ✓ Le forfait soins courants versé par l'ARS ;
- ✓ La contribution du budget principal pour en permettre l'équilibre.

**Pour ce premier exercice, le budget sera construit sur la base des deux budgets annexes dissous. A partir de 2026, le budget devrait passer en Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) en lien avec la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).**

# L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

---

Depuis 2014, le C.C.A.S. a adapté son organisation et a connu des évolutions structurantes pour faire face aux nouveaux défis du territoire dans un contexte national d'importantes réformes du secteur et de contraintes budgétaires accrues.

Son action multiple concerne des champs d'activité très variés : seniors, maintien à domicile, lutte contre l'isolement, prévention des expulsions domiciliaires, accompagnement budgétaire, insertion emploi, accès aux droits sociaux, mission proximité, domiciliation des personnes sans domicile stable.

Aujourd'hui, la complexité des politiques publiques conduit à rechercher une meilleure transversalité et des coordinations optimales entre les différentes directions afin de favoriser la cohérence des actions tout en rationalisant les coûts.

L'organisation du CCAS, structurée autour de trois Pôles, permet de répondre à ces objectifs. Elle implique de fédérer les services autour de logiques d'interventions communes et renforce la fonction pilotage stratégique.

Elle répond aux besoins suivants :

- développer les synergies entre services ainsi qu'une approche globale des problématiques (organisation de la coordination des acteurs, animation de la transversalité),
- faciliter l'aide à la décision stratégique,
- conduire et accompagner les changements.

En 2025, suite à la LOI n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, le C.C.A.S. amorcera une transformation majeure avec la création d'un nouvel Établissement Social et Médico-Social : le « Service Autonomie à Domicile » (fusion du SSIAD et du SAAD). Cet établissement sera doté d'un organigramme optimisé, conçu pour renforcer la coordination entre l'aide et le soin, dans le but de mieux soutenir le maintien à domicile des usagers.

## ▪ La Direction du C.C.A.S.

Elle est garante de la bonne administration de l'Établissement public : gestion du Conseil d'Administration, relation avec les partenaires institutionnels, animation du réseau local et départemental voire national, optimisation de la gestion des risques et pilotage du projet d'établissement élaboré dans le cadre d'une mobilisation transversale de l'ensemble du personnel de l'institution pour un meilleur service rendu à des usagers, eux-mêmes acteurs du changement grâce à une participation active

Elle participe à la définition des orientations en matière de politique sociale de la collectivité, coordonne et assure l'organisation des services et conduit la politique sociale et son évaluation.

En 2024, la direction du C.C.A.S. a été renforcée par la création d'un poste de Directeur Adjoint afin de d'épauler la Directrice dans l'exercice de ses missions tout en assurant une meilleure continuité décisionnelle au sein de l'établissement.

### ▪ **Pôle Affaires Générales**

Afin de développer et garantir la réalisation de projets techniques sous tous ses aspects, le Pôle Affaires Générales vise à renforcer les fonctions de pilotage des ressources et de l'information mais également à assurer un cadre juridique en lien avec la réglementation.

Il intègre en son sein les fonctions suivantes :

- ✓ Service Administratif et Financier (et commande publique)
- ✓ Service Ressources Humaines
- ✓ Mission Affaire Juridiques
- ✓ Missions Techniques (maintenance et entretien)

### ▪ **Pôle Action Sociale**

Le Pôle Social regroupe les unités Accueil et Accompagnement Social dont le dispositif Point Conseil Budget, l'unité Epicerie Sociale et l'unité Maison du Partage. Depuis 2022, le pôle social bénéficie des services du Conseiller Numérique France Service.

- ✓ Accueil et Accompagnement Social
- ✓ L'unité Epicerie Sociale,
- ✓ L'unité Maison du Partage
- ✓ Le Conseiller Numérique France Service

### ▪ **Pôle Gérontologique**

Le CCAS au travers de son Pôle Gérontologique participe à la mise en œuvre des politiques publiques en direction des personnes âgées résidant sur le territoire de la commune d'Aubagne en lien avec les partenaires institutionnels et locaux. Il permet, en outre, la mise en œuvre du Schéma Gérontologique Départemental en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Le Pôle Gérontologique est composé de deux unités :

Le **Service Autonomie à Domicile** est un service intégré (Aide et Soins) qui s'inscrit dans un processus d'amélioration de l'offre médico-sociale s'exerçant tant sur le plan externe qu'interne. Il assure une activité d'aide et d'accompagnement à domicile et propose une réponse coordonnée aux besoins de soins auprès des personnes accompagnées. Il se substitue aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), aux services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du CCAS et est issu de leur rapprochement, conformément aux évolutions de la réglementation.

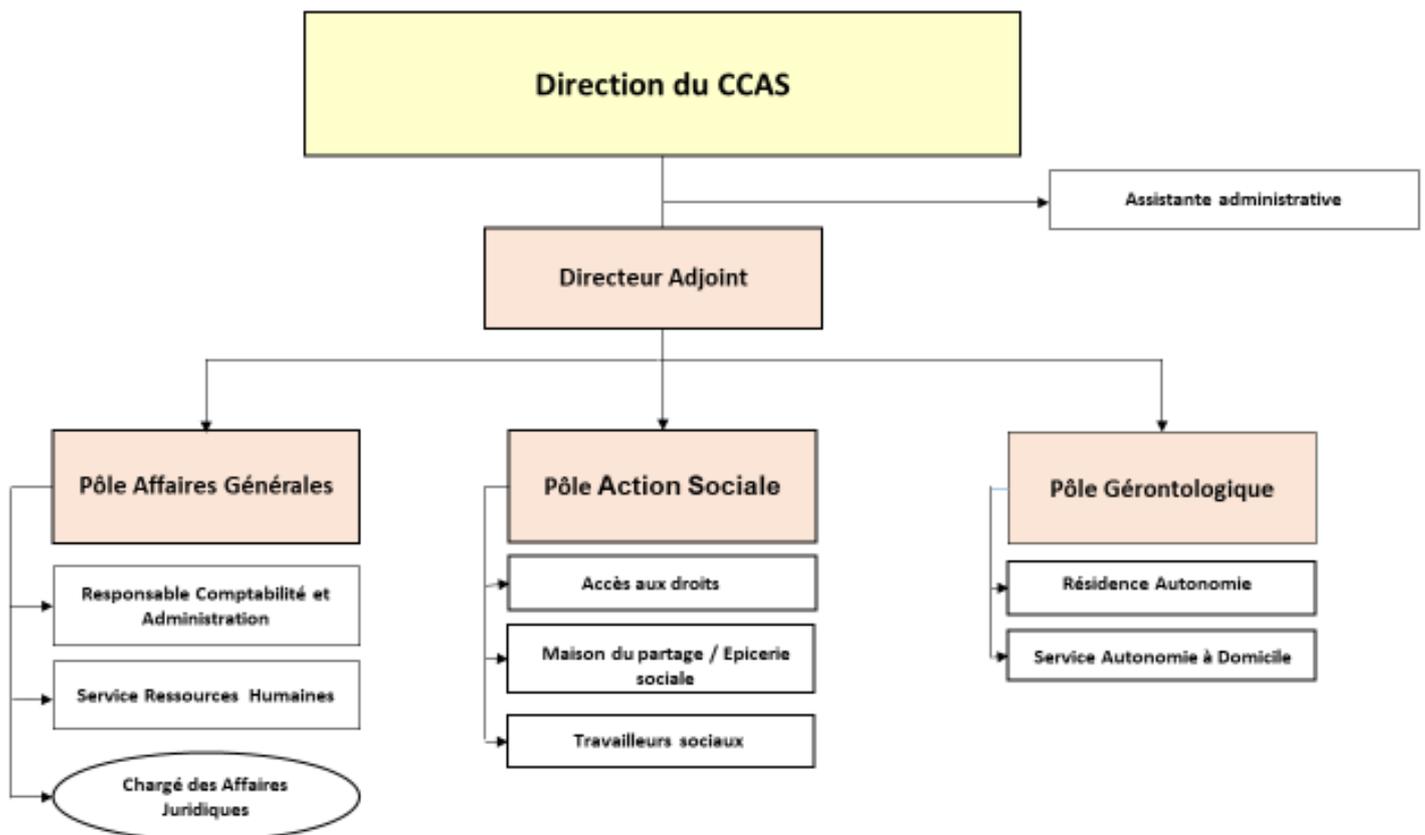
Il intègre également une équipe de prévention de l'isolement et de la perte d'Autonomie spécialisée dans le repérage des fragilités qui s'inscrit désormais dans les missions dévolues par la loi au Service Autonomie à Domicile

La **Résidence Autonomie** est un établissement non médicalisé composé de 46 logements de type T1, accueillant au 1er janvier 2025 39 résidents autonomes. Cet établissement propose des animations permettant une lutte contre la perte de l'autonomie des seniors, mais aussi de garantir un lien social entre les résidents, par la prise de repas en salle commune.

Elle propose une solution adaptée au maintien à domicile en assurant un cadre sécurisé aux seniors y habitant.

Elle est composée d'une équipe administrative, d'entretien/cuisine, gardienne de nuit et animation.

## ORGANIGRAMME 2025 du C.C.A.S.



Organigramme CCAS à compter du 01/01/2025

2

# LE PÔLE AFFAIRES GENERALES

---

## L'ORGANISATION DU POLE :

### Nombre d'agents :

15 agents.

### Coût de fonctionnement approximatif :

648.000,00 € en charges de personnel (↗ par rapport au BP 2024)

163.000,00€ pour le fonctionnement et les actions (dont assurances)

Afin de répondre aux missions supports de l'établissement, le Pôle est organisé autour des fonctions suivantes :

- ✓ Budget & exécution budgétaire
  - Etablissement du budget
  - Subventions
  - Achats
  - Dépenses recettes
  - Facturation des prestations
- ✓ Administration générale
  - Archives
  - RGPD et DPO
  - Gestion du parc informatique
  - Gestion du parc automobile
- ✓ Missions Techniques (maintenance et entretien)
  - Maintenance des bâtiments
  - Entretien des locaux
- ✓ Service Ressources Humaines
  - Conduite de projets
  - Actions collectives
- ✓ Mission Affaire Juridiques
  - Sécurisation juridique et gestion des risques juridiques de l'établissement
  - Gestion du Conseil d'Administration

## LES ORIENTATIONS 2025

### ▪ 1. Répondre aux objectifs issus du Projet d'Etablissement :

- ✓ Sécuriser les pratiques d'achat :
  - Adopter une logique d'achat à la fois sécurisante pour le CCAS par la généralisation de l'utilisation des centrales d'achats et mettre en place des critères d'achats plus responsables (consommation énergétique, indice de réparabilité, etc.)

- ✓ Rechercher les financements :
    - Poursuivre et renforcer la démarche de recherches de subventions pour diversifier les ressources et limiter la dépendance de l'Établissement aux plus gros financements
  - ✓ Sensibiliser aux aspects budgétaires :
    - Diffuser une information budgétaire dans les services en présentant régulièrement les grandes étapes budgétaires aux équipes et en sensibilisant aux enjeux qui y sont associés.
  - ✓ Innover et moderniser :
    - Poursuivre les démarches engagées en termes de dématérialisation (parapheurs électroniques, e-signature, e-courrier), de neutralité numérique et plus généralement visant l'optimisation des ressources dans le cadre d'une gestion écoresponsable.
- **2. Mettre en place des référents du Pole Affaires générales dans les services :**

Afin de recentrer le Pôle Affaires générales sur ses missions transversales et stratégiques, il est proposé de restituer aux différents pôles leurs compétences propres. Ceci passe par une organisation déconcentrée des affaires générales et la création de référents affaires générales. Les référents seront des assistants administratifs sur les différents pôles qui assureront les traitements de premier niveau sur l'exécution budgétaire :

- ✓ Vérification des crédits disponibles
- ✓ Edition des bons de commande
- ✓ Suivi de la chaine de validation
- ✓ Achat sur site
- ✓ Paiement de la facture

- **3. Renforcer le rôle du service RH dans la gestion quotidienne des ressources humaines :**

Rattaché au Pôle Affaires Générales depuis 2023, la mission RH poursuivra son travail d'accompagnement et de conseil sur les questions requérant une expertise particulière.

En 2024, la fonction RH du Pôle Affaires Générales du C.C.A.S. a été renforcée par la création d'un poste de Chargé Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) afin de poursuivre l'engagement du CCAS pour l'amélioration de l'environnement professionnel des postes de travail des agents et par là-même leur bien-être

La question de la qualité de vie au travail et de la formation sera au cœur des orientations de l'exercice.

En outre, durant l'exercice 2025, le service RH devrait continuer à gagner en expertise et à se développer pour répondre aux besoins d'autonomie de l'Établissement rendus nécessaires par son statut très spécifique basé sur les dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

Ainsi il est prévu que le service RH du CCAS puisse bénéficier d'un temps d'accompagnement de la direction des ressources humaines de la ville d'Aubagne pour gagner en expertise sur un ensemble de missions et permettre ainsi à l'établissement d'améliorer son autonomie sur cette fonction.

- **4. Initier la mutualisation de l'équipe entretien**

Actuellement, les agents d'entretien du C.C.A.S. sont répartis entre deux services : quatre agents au sein de la Résidence Autonomie les Taraiettes, donc rattachés au Pôle gérontologie et deux agents rattachés au Pôle Affaires Générales. Ces agents ont exprimé plusieurs difficultés : charge de travail élevée, usure

professionnelle, maintien d'activité en cas d'absence, interactions complexes avec la restauration, et manque de clarté dans leurs missions.

Pour répondre à ces problématiques, améliorer les conditions de travail et au regard du souhait des agents d'assurer ces missions transversales de manière optimisée, le C.C.A.S. initiera en 2025 une nouvelle organisation basée sur un pool d'entretien avec rotation des agents sur les différents sites sur six semaines afin de prévenir l'épuisement, favoriser la polyvalence, et assurer la continuité du service en cas d'absence grâce à un plan de contingence.

La mise en œuvre sera initiée tout d'abord par une phase d'expérimentation durant laquelle les agents appliqueront le nouveau système en conditions réelles avec un changement de poste hebdomadaire et des ajustements basés sur des retours collectés en groupes de travail bimensuels.

#### ▪ **5. Accompagner la réalisation des travaux sur l'ensemble des bâtiments :**

La cellule de maintenance technique du Pôle assurera l'accompagnement des interventions sur les différents sites grâce à une planification concertée avec les chefs de service, au suivi de l'exécution des travaux et à leur réception. Par ailleurs, elle continuera de prendre en charge les petites opérations de maintenance des sites ainsi que le suivi technique des véhicules.

#### ▪ **6. Sécuriser la gestion du Conseil d'Administration :**

La gestion du Conseil d'administration est aujourd'hui assurée au sein du Pôle par la mobilisation transversale de deux agents : le chargé des affaires juridiques et la responsable comptabilité et administration générale. Cette organisation permettra d'améliorer la gestion du CA (respect des délais, niveau d'exigence réglementaire, etc...)

#### ▪ **7. Poursuivre l'effort de sécurisation juridique et améliorer la gestion des risques juridiques de l'établissement**

En 2024, la création d'un poste de chargé des affaires juridiques a contribué à un meilleur contrôle et une optimisation de la gestion des risques ainsi que la prévention et le traitement en interne des contentieux et autres litiges tout en apportant des solutions innovantes en lien avec le pragmatisme et l'agilité spécifiques liées aux dispositions applicables à l'établissement (pour l'essentiel code de l'action sociale et des familles et non pas le code général des collectivités territoriales).

La circulation de l'information juridique et stratégique est facilitée par la mise en place d'une lettre de veille juridique et stratégique qui a pour objectif de permettre aux encadrants de mieux maîtriser les données nécessaires au rayonnement de leurs actions opérationnelles envers les publics cibles et personnes accompagnées.

La diffusion de l'information juridique permettant en outre une sensibilisation améliorée des cadres du CCAS aux enjeux de la maîtrise des risques inhérents à l'action administrative d'un établissement public autonome.

A côté de cette lettre d'informations juridiques et stratégiques adressée aux cadres du CCAS, des réunions de sensibilisation à certaines thématiques sont organisées (cafés juridiques) qui visent là encore à distiller aux cadres des informations de basse intensité mais dont l'objectif s'inscrit dans une optique d'appropriation à moyen et long terme. Des sensibilisations peuvent également être organisées à l'ensemble du personnel ou par pôles en fonction des besoins exprimés (intervention lors de réunions de pôles).

Cette structuration juridique contribue à permettre de crédibiliser l'institution auprès des partenaires notamment institutionnels, gage d'une confiance renouvelée pour la mise en œuvre des politiques sociales et positionnant le CCAS comme acteur incontournable sur le territoire de la commune d'Aubagne.

#### ▪ **8. Internaliser la fonction DPO en lien avec le RGPD :**

La fonction DPO, aujourd'hui externalisée auprès de la Métropole Aix Marseille Provence, pourrait stratégiquement évoluer vers une internationalisation des missions qui pourraient être dévolues au chargé des affaires juridiques. Une évaluation de l'impact de cette possibilité sera réalisée en 2025.

### **EN INVESTISSEMENT :**

#### ✓ **Aménager un nouvel espace pour le Pôle Affaires Générales**

Le déménagement du Pole Affaires Générales dans les anciens locaux du PCSU répond à trois objectifs :

- Regrouper les équipes du pole sur un seul et même espace pour une meilleure coordination
- Rapprocher les services généraux de la direction, du C.C.A.S.
- Pouvoir accueillir le futur Service Autonomie à Domicile au sein du bâtiment Antide Boyer

Ce déménagement suppose cependant d'importants travaux de remise en état des locaux et la création d'un bureau individuel supplémentaire. Le cout estimé est de 23.000,00 € environ.

#### ✓ **Poursuivre la démarche de modernisation du système informatique :**

Afin d'assurer la sécurité du parc informatique du CCAS, des frais devront être engagés pour la mise à jour des infrastructures réseaux et la poursuite du renouvellement du parc informatique. La volonté du CCAS est d'équiper les cadres de direction d'ordinateurs portables afin de répondre à un besoin de mobilité. Ce travail est mené en partenariat avec la DDNI.

# LE PÔLE ACTION SOCIALE

---

## L'ORGANISATION DU POLE :

### Nombre d'agents :

23 agents

### Coût de fonctionnement approximatif :

1.069.000,00€ en charges de personnel, (dont environ 140.000,00€ pour l'Epicerie Sociale, 207.000,00€ pour la MDP, 256.000,00€ pour l'accueil et 466.000,00€ pour le Pôle). (→ par rapport au BP 2024),

168.000,00€ pour le fonctionnement et les actions, soit +87% (dont 49.000,00€ pour l'accueil et le Pôle, 33.000,00€ environ pour la Maison du Partage, et 41.000,00€ pour l'Epicerie Sociale) (↗ par rapport au BP 2024),

Le pôle social est composé d'un responsable et de 22 agents – filière administrative, animation et médico-sociale.

#### ✓ L'accueil

L'accueil joue un rôle majeur dans la prise en charge des demandes des habitants, et dans la résolution des situations complexes. Premier interlocuteur, il est la « vitrine » du CCAS. Afin d'être en capacité d'informer, d'accompagner et d'orienter les usagers, les agents se doivent d'être en permanence au fait des actualités relatives aux « droits sociaux ».

Le CCAS est partenaire de nombreux organismes institutionnels et associatifs. Il s'appuie sur des accords et/ou conventions conclus avec les institutions partenaires (CAF, CPAM CARSAT) pour définir et faciliter l'échange d'informations, l'ouverture et le rétablissement de droits. Le CCAS accueille les partenaires extérieurs (PRO BTP, MSA, UDAF, Pôle Insertion) sur des temps de permanences dédiés, afin d'être au plus proche du public.

#### ✓ L'Accompagnement Social

Sa raison d'être est d'assurer un accompagnement social des ménages avec enfants de plus de 15 ans, bénéficiaires ou non du RSA. Il reçoit le public sur rendez-vous, lors des permanences ou hors permanence et en visite à domicile. Il développe son réseau de partenaires et participe à divers groupes de suivi, de travail ou de réflexion (Compagnons Bâtisseurs, accompagnement global en lien avec Pôle emploi, commission de réorientation, commission CISPDR etc...).

- Le Point Conseil Budget

Avec le soutien de l'Etat et le partenariat notamment de la Banque de France, le CCAS met à disposition depuis Novembre 2020 une conseillère en économie sociale et familiale pour informer, conseiller et accompagner sur les difficultés de gestion budgétaire et de traitement du surendettement.

L'intervention comporte plusieurs niveaux :

- Informations et orientations vers les partenaires adaptés à traiter le problème exposé,
- Diagnostic budgétaire et financier établi avec la personne
- Accompagnement pour traiter et régler les difficultés financières et bancaires,
- Négociation avec les créanciers locaux.

✓ L'épicerie sociale

Les bénéficiaires de l'Épicerie Sociale sont orientés par un travailleur social interne au CCAS ou par un partenaire extérieur (MDS, CAF, CMP, Air fil Ariane). L'accès à l'épicerie est soumis à validation de la commission des aides facultatives. Le public de l'Épicerie Sociale est essentiellement composé de bénéficiaires des minima sociaux ou de personnes présentant des difficultés sur le plan économique.

✓ La Maison du Partage

Un lieu ouvert à toute personne majeure, sans résidence stable et en situation d'errance ou de passage. Souvent en très grande difficulté sociale, ces personnes ont accès à la Maison du Partage pour y trouver un accueil sécurisant, l'écoute et l'aide qu'ils recherchent. L'Accueil de Jour offre à un public précaire ou en détresse un accueil inconditionnel. Ce dispositif permet à ces publics, grands exclus, de créer des liens avec la société, de prendre confiance en eux et confiance en d'autres, de répondre à leurs besoins primaires (nourriture, hygiène), et de les accompagner, pas à pas, vers l'accès à leurs droits (santé, logement, professionnel). Tels sont les objectifs des actions menées au quotidien par l'ensemble de l'équipe de salariés (es) et de bénévoles de la Maison du Partage.

✓ Le Conseiller Numérique France Service

Pour rapprocher le numérique du quotidien des Aubagnais et les accompagner vers l'autonomie numérique, le CCAS a fait le choix de se positionner sur l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un CNFS. L'obtention du financement étant conditionné à l'intervention du CNFS en quartier prioritaire. Le CNFS intervient à mi-temps sur la Maison de Quartier du Charrel et à mi-temps au sein du CCAS. Les Missions du conseiller numérique préalablement définies sont les suivantes :

- Découvrir l'environnement, le vocabulaire numériques,
- Protéger ses données personnelles,
- Réaliser ses démarches en ligne,
- Naviguer sur internet,
- Gérer ses courriels et ses contenus numériques.

Il veille aussi à favoriser un usage citoyen et critique du numérique : vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux et accompagnement dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

## LES ORIENTATIONS 2025

### ▪ 1. La Maison du Partage

En dehors des actions récurrentes proposées par les agents de la Maison du Partage, le service reste attentif à la qualité de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires de l'Accueil de jour (ADJ). Même si répondre aux besoins primaires est une priorité, l'axe Prévention Santé est également un enjeu majeur pour les publics accueillis. C'est pourquoi, il est important que les permanences paramédicales et médicales puissent se poursuivre en 2025. Pour optimiser le fonctionnement de l'ADJ, le recrutement d'un agent limiterait le fonctionnement en flux tendu.

✓ **Poursuivre les permanences psychologue au sein de l'accueil de jour**

La fondation de France a apporté son soutien financier pour 2 ans soit 2023/2024- 2024/2025 permettant la mise en place de vacations d'un psychologue au sein de l'ADJ. Le financement de 10000 euros permet au CCAS de proposer 3 vacations par mois et des temps de supervision des agents de l'ADJ. Il est nécessaire de reconduire cette action tout au long de l'année 2025 et de préparer l'année 2026. La Fondation de France sera sollicitée pour poursuivre son

soutien à notre action.

✓ **Recruter un médecin pour des vacances mensuelles**

Le service poursuivra ses démarches en vue de recruter un médecin pour la réalisation de vacances mensuelles au sein de l'Accueil de jour.

Le partenariat avec la Permanence d'Accès aux Soins de santé (PASS) de l'Hôpital se poursuit et permet une prise en charge rapide des personnes dans une démarche de soins.

✓ **Renforcer l'équipe de l'ADJ pour améliorer le service rendu à une population en grande précarité**

La fréquentation de l'ADJ en 2024 est importante et la régularité des passages de chaque personne densifie les temps d'accueil, en moyenne 45 à 50 personnes par jour sur un créneau de 3h le matin. Nous étions habituellement à 35 personnes max par jour. Cette fréquentation augmente ipso facto toutes les autres demandes notamment : hébergements d'urgence, démarche santé, démarches administratives, temps médiation sociale tout en répondant aux besoins primaires dans le même temps.

Aujourd'hui, l'équipe est composée de 1 responsable (sur ADJ et Epicerie sociale) et de 3 agents. Chaque agent remplit une mission bien définie : douches, service du petit déjeuner et gestion administrative notamment. Cette organisation a ses limites lorsque les demandes sont trop nombreuses mais aussi lorsque certaines tensions émergent au sein de l'établissement, entre usagers et faute de disponibilité des agents.

En cas de congés, d'absences pour maladie, la gestion du site devient complexe, l'équipe étant alors dans l'obligation de reporter certaines démarches administratives, en dehors des temps d'accueil du matin.

L'accompagnement physique des accueillis, d'ordre social, médical ou autres sont limités le matin car ils nécessitent la présence de deux agents (pour des raisons de sécurité).

La présence d'un agent supplémentaire nous permettrait d'améliorer notre accueil et notre accompagnement mais aussi d'augmenter nos temps de maraudes en direction du public. Chaque agent ayant une demi-journée de repos dans la semaine, certaines maraudes peuvent être annulées lorsque qu'un agent est absent. Idéalement, il faudrait pouvoir créer deux binômes, mixte, afin de faciliter le lien avec le public marginalisé, souvent sur la réserve. Un agent supplémentaire nous permettrait ainsi d'accentuer nos orientations via le SIAO mais aussi de mettre en place d'autres actions collectives, tant sur le plan de l'insertion professionnelle que sur des accompagnements d'action santé.

Le coût prévisionnel d'un agent supplémentaire sur la Maison Du Partage pour 2025 serait d'environ 41.000,00 € (dont 50% sur médiation sociale et 50% sur le fonctionnement/risques majeurs)

Le CCAS prévoit de solliciter à nouveau la DDETS pour renforcer son équipe.

■ **2. Lutter contre la précarité alimentaire avec l'épicerie sociale**

✓ **Privilégier le Bien Manger pour Tous**

Pour faire face à la pénurie de denrées (ramasse notamment) et pour améliorer l'offre, le service a répondu à l'appel à projet de la DREETS sur le Bien Manger pour Tous. Le financement sur 3 ans obtenu se poursuit en 2025 et permettra ainsi de proposer des paniers solidaires via notamment l'AMAP du territoire (11.522,00 € par an).

■ **3. Les actions de formation aux usages numériques**

✓ **Poursuivre la lutte contre la fracture numérique pour faciliter le recours aux droits sociaux**

L'Etat a poursuivi son soutien aux partenaires locaux pour le financement du conseiller numérique. Un soutien

financier de 3 ans pour la poursuite des projets visant à réduire la fracture numérique. Le financement est de 17.500,00 euros en année 1, l'aide financière diminuant la 2ème et 3ème année (12.500,00 €). L'action proposée par le conseiller numérique est pertinente et le nombre de personnes sollicitant ses services augmente chaque mois.

Le partenariat avec la Boussole et la MDQ du Charrel se poursuit avec la mise à disposition d'une salle équipée de PC au sein de la Boussole et de la présence du CNFS à mi-temps au sein du Charrel.

Une expérimentation « coffre-fort numérique » a été initiée au sein de la Maison Du Partage via l'association « Reconnect », action soutenue par la DDETS. Ce dispositif permet aux personnes sans domicile fixe de conserver des copies numériques de documents administratifs, d'enregistrer des événements avec un système de rappel par SMS, de conserver des contacts et des notes utiles.

#### ▪ 4. L'accompagnement social avec un axe renforcé sur l'accès au logement

##### ✓ Renforcement de l'accompagnement social lié au logement

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Logement d'Abord, le SIAO travaille actuellement, en lien avec les acteurs du territoire, à la mise en place d'une Plateforme Territoriale d'Accompagnement (PFTA) à Aubagne. Ce dispositif a pour objectif de coordonner l'accompagnement des personnes en situation dites « complexes » afin de permettre un accès et une stabilisation en logement via un accompagnement adapté et modulable.

Les premiers éléments de diagnostic relatifs à la mise en place du projet ont mis en exergue le besoin du territoire de se doter de moyens d'accompagnement en aller-vers supplémentaire afin de travailler en complémentarité avec les structures d'accompagnement de droit commun et les équipes mobiles, dont le nombre reste très limité sur le territoire.

Le développement de mesures d'accompagnement vers et dans le logement, a donc été identifié comme un des axes majeurs pour venir soutenir l'action de la Plateforme sur le territoire puisqu'il permet de proposer un accompagnement renforcé avant, pendant et après l'entrée en logement, évitant ainsi les ruptures de parcours et permettant la stabilisation en logement des personnes en situation de grande précarité.

Le CCAS a élaboré son projet d'établissement en 2024 et le logement s'est révélé être un des enjeux relevés par les partenaires dans le cadre des séances de travail et fait partie à ce titre d'un axe prioritaire du CCAS.

Les travailleurs sociaux aident les ménages fragiles ou éloignés du logement ordinaire dans la recherche d'un logement adapté à leur situation en définissant avec eux un projet réaliste et en les aidant à réaliser les démarches préalables à l'entrée dans le logement : dossier de demande de logement, DALO, DAHO, élaboration des fiches SIAO, demande de FSL accès maintien. Cependant, l'accompagnement proposé doit, dans certaines situations, être plus approfondi ce que les travailleurs sociaux du CCAS n'ont pas la possibilité de réaliser aujourd'hui, faute de temps.

Compte tenu de ces différents éléments de contexte, des instances installées sur le territoire (Veille Sociale, CCAPEX, prochainement PFTA), Il convient de développer aujourd'hui un dispositif spécifique, complémentaire aux mesures déjà existantes, d'accompagnement permettant un accès plus rapide au logement de droit commun et un soutien des ménages dans la période qui suit leur (re)logement.

Le CCAS a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la DDETS pour la mise en place des mesures AVDL Accompagnement Vers et dans le logement. Le financement ainsi obtenu nous permettrait de recruter un travailleur social qui interviendrait dans le cadre d'un accompagnement renforcé auprès des publics les plus fragiles et des situations complexes.

#### ▪ 5. Le développement d'une offre culturelle

Culture du cœur est une association qui permet une inclusion sociale des personnes et des familles en difficultés par une participation active à la vie culturelle. L'association met en réseau les structures sociales et les structures

culturelles. Pour bénéficier des services de l'association et d'un partenariat d'action, le CCAS doit s'acquitter d'une adhésion de 95 euros annuelle. Les travailleurs sociaux, les agents de l'épicerie sociale pourront ainsi dans le cadre de leur mission organiser une permanence culturelle en lien avec l'association, programmer des sorties et visites culturelles et accéder à une billetterie solidaire. Ce projet est en adéquation avec un axe du projet d'établissement visant à promouvoir l'accès au sport et à la culture.

Le partenariat avec la police municipale a été renforcé par le passage régulier d'un équipage au sein de l'accueil du CCAS en complément des boutons d'alerte.

Le comité de pilotage a souhaité mener une réflexion sur l'agencement de l'accueil social du CCAS. En effet, la configuration actuelle ne permet pas aux agents de travailler « sereinement » sur leur poste. Les bureaux sont accessibles, certains bureaux ne sont pas équipés d'une porte supplémentaire pour pouvoir sortir du bureau en cas d'agressions, l'espace central dédié à la salle d'attente est une zone « perdue » et ne délimitant pas la zone « salle d'attente ». L'accueil n'est pas équipé de SAS et de borne accueil adaptée PMR.

Fort de ces éléments, le CCAS a fait appel à une architecte pour aider à la réflexion et engager des démarches en vue de projeter ces travaux d'aménagement visant à améliorer la qualité de vie au travail.

Les propositions d'aménagement nécessiteront de prévoir un budget d'investissement pour répondre à ce besoin de sécurité. Une demande de financement sera déposée auprès du Département dans le cadre d'un co-financement CCAS/ département. Les travaux pourront être phasés sur deux à trois ans.

## EN INVESTISSEMENT :

### ✓ **La sécurisation de l'accueil social**

Les agents d'accueil sont confrontés régulièrement à des actes d'incivilités pouvant aller de la simple remontrance à de l'agression verbale voire des menaces envers leurs personnes. Ces faits récurrents nous ont amenés à travailler ces deux dernières années sur un protocole de conduite à tenir en cas d'évènements « majeurs ». Les fiches de signalement sont plus régulièrement complétées par les agents, les actions en direction des auteurs peuvent ainsi être menées allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire du CCAS. Une affiche et une charte de l'accueil ont été apposées au sein de l'accueil pour sensibiliser les usagers.

L'intégration de la prévention dans la conception des lieux et des équipements constitue également un enjeu majeur en matière de prévention des risques professionnels. C'est pourquoi après avoir travaillé autour du protocole de conduite à tenir en cas d'actes agressifs, il a été nécessaire d'aller plus loin dans la réflexion menée par le CCAS.

### ✓ **Poursuivre les travaux d'amélioration des locaux de la Maison du Partage**

Un premier chantier d'importance a été mené en 2024 sur le site avec la réfection complète des douches. Ces travaux ont été rendus possibles grâce à un financement de la DDETS de 45.000,00 € obtenu en 2022. Le C.C.A.S. poursuit son engagement pour améliorer la qualité d'accueil des publics en grande précarité et a soumis une nouvelle demande de financement auprès des services de l'État pour :

- ✓ La création d'un bureau d'accueil fermé supplémentaire, assurant une meilleure confidentialité des échanges.
- ✓ L'installation d'un carport à l'avant du bâtiment, permettant aux usagers de se protéger de la pluie et du soleil durant l'été.

# LE PÔLE GERONTOLOGIQUE

---

## L'ORGANISATION DU POLE :

### Nombre d'agents :

84 agents

### Coût de fonctionnement approximatif :

2.717.000,00 € en charges de personnel (↘ par rapport au BP24)

1.187.000€ pour le fonctionnement et les actions (↗ par rapport au BP24)

*Dont :*

Pour la partie Aides à Domicile : 1.762.000,00 € dont 1.564.000,00 € de frais de personnel

Pour la partie Résidence Autonomie : 1.060.000,00 € dont 490.000,00 € de frais de personnel

Pour la partie USIAD : 951.000,00 € dont 663.000,00 € de frais de personnel

## LES ORIENTATIONS 2025

### ▪ 1. LES ACTIONS DE LA GERONTOLOGIE

#### ✓ **Reconduire le banquet des séniors :**

Cette initiative souhaitée par M. le Maire en 2023 concerne l'ensemble des bénéficiaires séniors des service du CCAS. La deuxième édition a été un succès avec une belle mobilisation. Fort de cette nouvelle réussite et bénéficiant d'un retour positif des participants, le banquet sera renouvelé pour une troisième édition.

### ▪ 2. LE SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD)

Les services autonomie à domicile ont vocation à faciliter la coordination et la création de passerelles entre les structures d'aide et de soins, permettant :

- Une réponse plus complète aux besoins des personnes, avec la reconnaissance des missions des services en termes de prévention, de repérage des fragilités, de soutien aux aidants mais aussi de repérage et de lutte contre la maltraitance ;
- Une simplification des démarches au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes. Les services autonomie deviennent la porte d'entrée unique pour l'utilisateur ;
- Une coordination renforcée entre les professionnels de l'aide et du soin pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

Ainsi, le service met en place une réponse coordonnée aux besoins et attentes de la personne en dispensant en plus des prestations d'aide, d'accompagnement et de soins :

Une aide à l'insertion sociale ;

Des actions de prévention ;

Il doit informer, analyser la demande et les besoins de toute personne s'adressant au service et soutenir les aidants.

✓ **Arrivée de la Responsable coordination aides et soins au 1er octobre 2024.**

Avec l'arrivée de la responsable de la coordination, le service met en place les conditions d'un fonctionnement intégré visant à un accompagnement global simplifiant le parcours de la personne accompagnée (interlocuteur unique) et optimisant la continuité de service et la qualité de sa prise en charge.

La création du SAD cristallise les besoins en termes de coordination et d'organisation des parcours des usagers et l'accueil, l'écoute et l'orientation de toute personne le sollicitant d'autant que lorsque le service ne peut dispenser lui-même les prestations sollicitées, il doit orienter et accompagner l'utilisateur en le mettant en relation avec un professionnel susceptible de répondre à la demande.

De nouvelles missions de repérage des fragilités des usagers doivent aussi être assurées par la responsable de la coordination.

✓ **Nécessité de recrutement d'une Infirmière Diplômée d'Etat (IDE) en soutien à la Responsable coordination aides et soins.**

Au vu de l'importance du SAD (plus de 300 personnes accompagnées en interne sur l'aide et le soin), des missions définies par le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile et le besoin de renforcement des projets personnalisés, il convient d'apporter une aide à la responsable de la coordination en recrutant une IDE pour la suppléer.

Cette IDE interviendrait sur les missions de gestion des parcours et l'accompagnement des bénéficiaires.

Des missions d'intervention à domicile au titre des soins lui seront confiées, au vu des besoins.

✓ **Développement des compétences des intervenants à domicile**

Le service doit proposer à ces agents toute formation permettant de répondre aux obligations légales et aux objectifs définis dans le projet de service.

A ce titre, en 2025, le service s'engage sur des formations nouvelles telles que l'analyse de la pratique (équipe soins), la VAE d'Accompagnant Educatif et Social, la VAE d'Aide-Soignante, l'AFGSU .

✓ **Poursuivre les actions mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projet FNP**

Amélioration de l'espace pause par la Création d'un espace de convivialité extérieur pour les aides à domicile, incluant un espace végétalisé équipé de tables et de toiles d'ombrage.

Pour les équipes d'aides à domicile et d'aides-soignantes cela permettra de créer un lieu d'échange sur les pratiques professionnelles, et les difficultés rencontrées au domicile ainsi qu'un lieu de pause adaptée aux besoins des intervenantes.

#### ✓ **Développement des actions de prévention**

Le cahier des charges du SAD met l'accent sur les besoins des personnes accompagnées et la nécessité de :

- Veiller au repérage des risques d'aggravation de la perte d'autonomie ou d'évolution des handicaps ;
- Proposer une réponse adaptée aux fragilités ou évolutions repérées par le service ;
- Participer au maintien et au développement du lien social de la personne accompagnée.

Pour arriver à ces objectifs, le service développe les actions menées au titre de son dispositif LIPA en lien avec les différents professionnels ou structures intervenantes sur le territoire.

#### ✓ **Création d'actions de soutien aux aidants**

Le SAD doit proposer aux aidants des actions visant à leur permettre de poursuivre l'aide qu'ils apportent à leur proche, dans les meilleures conditions en repérant leurs savoir-faire, leurs difficultés, besoins, en les informant et le cas échéant en les orientant.

Le service s'appuie sur ses ressources internes pour mener ces actions et/ou sur les partenaires locaux.

Ces actions de soutien peuvent être des actions de sensibilisation, d'information, de soutien psychologique ou des prestations de relayage à domicile. Elles n'ont pas vocation à se substituer aux autres prestations proposées par le service dont peut bénéficier la personne accompagnée.

#### ✓ **Développement de la collaboration entre les intervenants prévention LIPA et l'animatrice de la Résidence Autonomie**

L'absence de l'animatrice de la Résidence a mis en évidence un besoin d'animations pour les résidents. La collaboration entre les deux équipes permet d'assurer la continuité de service et la qualité de service auprès des seniors.

De plus la Résidence Autonomie bénéficie de locaux adaptés à l'accueil d'un plus grand nombre de seniors ainsi que d'infrastructures adaptée (Bibliothèque avec matériel informatique, salle télévision avec console de jeux, salle d'animation.)

### ■ **3. LA RESIDENCE AUTONOMIE :**

#### ✓ **Poursuivre les échanges engagés avec le bailleur CDC Habitat Social et les partenaires CD13 et CARSAT**

Depuis plusieurs mois le CCAS s'est engagé dans une démarche partenariale auprès du bailleur CDC Habitat Social afin d'améliorer les conditions d'accueil des résidents. Un diagnostic complet du bâtiment a été effectué en 2024. En 2025, le CCAS souhaite poursuivre sa réflexion en vue d'une amélioration de la qualité d'accueil des résidents.

✓ **Optimiser l'utilisation des espaces extérieurs**

Un partenariat est en cours d'élaboration avec l'association Coopération Planet, afin de développer un projet de Jardin Collaboratif au sein des espaces extérieurs de la Résidence.

A ce titre, une réflexion sur la sensibilisation aux aspects écologiques des équipes de la Résidence, mais aussi des intervenants aide et soin, et agents de prévention et des seniors du territoire est aussi engagée. Une demande de financement sera déposée auprès de la Conférence des Financeurs pour la mise en œuvre de ce projet écologique.

## EN INVESTISSEMENT :

✓ **Poursuivre les efforts engagés pour la modernisation des équipements des studios :**

Etude et changement des appareils énergivores, notamment l'équipement des studios en lien avec une sensibilisation des résidents par le biais d'ateliers

✓ **Améliorer des espaces privés par la réalisation de travaux de rénovation :**

Une réfection ciblée des douches dans certains logements pourrait être envisagée sur l'année 2025 dans l'attente du projet de réfection générale du bâtiment.

Pour autant, une approche individuelle peut également être envisagée par le biais de dépôt de dossier par chaque résident auprès de différents partenaires tel que la CARSAT, les mutuelles ou autres caisses de retraites.

Cette approche s'appuierait sur l'accompagnement du résident par un agent administratif de la résidence.

✓ **Création d'un studio PMR**

Réflexion autour de la création d'un studio répondant aux normes d'accès PMR au sein de la Résidence Autonomie. Ces travaux pourraient s'envisager dans le cadre de la réfection globale du bâtiment ou grâce à un accompagnement financier de la CARSAT. Il permettrait d'y installer un résident ayant plus de difficulté à se déplacer, et ainsi de garantir une sécurité aux autres résidents et aux membres du personnel, notamment en cas d'alerte incendie et d'évacuation du bâtiment.

✓ **Créer un nouvel espace animation en lien avec le rapprochement de l'équipe LIPA et de la résidence :**

Ces travaux ont été financés en 2024 à hauteur de 50% par le Conseil Départemental pour un montant de **4617€** (1817€ concernant la modernisation du bâtiment et 2746€ pour de l'achat de mobilier et équipement). Cet espace permettra une mutualisation des moyens entre les agents de prévention et l'animatrice de la résidence.

De plus, des seniors déjà identifiés auprès du LIPA pourront être accueillis dans cet espace afin de favoriser la mixité des ateliers.

✓ **Réflexion autour de la transformation de la salle d'animation au 2ème étage :**

Cette salle pourrait être utilisée comme salle de réunion. Cela permettrait notamment de libérer la bibliothèque et de disposer d'un espace dédié, plus intimiste pour l'accueil des professionnels de santé (kiné, ostéopathe...)

✓ **Réflexion autour de la mise en place de la vidéo protection :**

Afin de garantir une sécurité optimale pour les résidents mais aussi des équipes, notamment les veilleuses de nuit, l'installation de caméras de vidéo protection au sein de la résidence mais aussi dans les espaces extérieurs serait étudiée.

Ce dispositif permettrait notamment de lutter contre les intrusions au sein de la résidence. Un groupe de travail pourrait avoir en charge de chercher les financements possibles (notamment auprès des services de l'Etat)

# LE PARTENARIAT VILLE-CCAS

---

## ▪ PREAMBULE

Le C.C.A.S., établissement public administratif autonome, gère son propre personnel et adopte un tableau des effectifs distinct des services de la commune. Il conclut également des partenariats avec des institutions publiques et privées pour exercer ses missions.

Afin d'optimiser les ressources, la ville d'Aubagne et le C.C.A.S. ont signé une convention de mutualisation le 20 décembre 2016, modifiée par deux avenants en 2022.

La réorganisation des services communaux en juin 2022 ayant impacté ces accords, une nouvelle convention, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour deux ans, régit désormais leurs relations.

Cette convention, définissant notamment les modalités de revalorisation des contributions, a été amendée par un avenant n° 1 adopté le 21 novembre 2024.

## ▪ OBJET DE LA CONVENTION

La convention cadre, modifiée par avenant, définit les modalités des concours et moyens échangés entre la commune et le C.C.A.S. Elle recense les ressources et fonctions supports concernés ainsi que leur intégration dans les budgets respectifs des deux entités.

## ▪ LES FONCTIONS SUPPORTS

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, le C.C.A.S. reçoit un appui régulier des services et directions de la commune pour assurer ses fonctions opérationnelles essentielles :

- ✓ Direction des Ressources Humaines
- ✓ Direction Développement Numérique et Innovations
- ✓ Direction Protocole et relations Institutionnelles
- ✓ Direction Commande Publique et Logistique
- ✓ Direction de l'urbanisme du foncier et des bâtiments communaux
- ✓ Direction des Finances
- ✓ Direction Communication

Dans le cadre de son expertise pour la mise en œuvre des politiques sociales sur le territoire communal, le C.C.A.S. pourra mettre en œuvre des actions pour le compte de la ville d'Aubagne :

- Veille sociale sur le territoire
  - Animation du réseau et des réunions, comptes rendus
- Participation aux actions sociales et sanitaires
  - Plan communal de sauvegarde
    - Participation et mise à disposition en cas d'évènements
  - Plan canicule,
    - Coordination, animation, tenue du registre, appels, visites d'hydratations, ouvertures de la Maison du Partage, renforcement des maraudes
  - Plan hivernal

- Coordination des acteurs du territoire, ouverture du gymnase, renforcement des maraudes et des amplitudes d'ouvertures de l'accueil de jour,
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)
  - Coordination des acteurs du territoire investis dans l'action sociale, Animation des réunions (COFIL et COTECH), suivi hebdomadaire via le secrétariat social
- Lutte contre l'habitat indigne.
  - Participation aux COFIL, suivi social en partenariat avec le service logement
- Lutte contre la fracture numérique
  - Mobilisation du conseiller numérique sur la maison de quartier du Charrel
- Lutte contre les violences faites aux femmes (plan égalité femmes hommes)
- Accompagnement des projets de vie dans le cadre de la mission handicap rattachée à la direction des solidarités.

Les prestations des fonctions supports pourront être réalisées par la commune pour le compte du C.C.A.S. et inversement selon deux modalités :

- Support sous forme **d'expertise** par la mise à disposition d'un agent dont le coût est forfaitairement évalué au temps passé,
- **Support matériel** ou dans le cadre d'une prestation contractuelle

#### ■ LES MODALITES FINANCIERES DE REFACTURATION DES SUPPORTS D'EXPERTISES

Dans une optique de simplification quant à la revalorisation des expertises il a été retenu que les facturations se feraient sur la base d'un **forfait en équivalent temps plein (EQTP)** à échéance semestrielle.

La montant de cette valorisation sera élaborée d'un commun accord entre la DRH de la collectivité et les services du CCAS, sur la base d'une moyenne des couts par directions et catégories d'emploi.

#### ■ MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

**La Ville d'Aubagne met à disposition du C.C.A.S. des locaux**, nécessaires à l'exercice des missions de l'établissement public.

- Siege du C.C.A.S., Avenue Antide Boyer
- Maison du Partage et Epicerie Sociale sur l'espace Ambroise Croizat

Dans la mesure du possible, les parties ont convenu que le statut juridique des locaux mis à disposition sera réexaminé, ce qui pourra amener à la conclusion de nouvelles modalités d'occupation durant le premier semestre 2024.

#### ■ LE SUIVI DE LA CONVENTION PAR L'INSTITUTION D'UN COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi technique, réunissant la Ville d'Aubagne et le C.C.A.S., se tiendra chaque année au premier trimestre pour évaluer la mise en œuvre de la convention. Initié par le Directeur Général des Services, le comité examinera d'abord les éléments de calcul pour l'exercice 2024 et décidera de la nécessité de réunions supplémentaires pour affiner les refacturations. Composé des directeurs concernés, il rédigera un compte-rendu à présenter à une commission de suivi après la clôture budgétaire.

## ▪ LA COMMISSION DE SUIVI

Une commission de suivi est instituée qui est composée de :

- ✓ Monsieur le Maire
- ✓ Madame l'Adjointe déléguée aux Finances, au Budget, à l'économie et à l'emploi
- ✓ Madame la vice-présidente du C.C.A.S.
- ✓ Madame la vice-présidente déléguée du C.C.A.S.

Cette commission se réunit une fois par an pour fixer les grandes orientations budgétaires et financières dans le dernier trimestre de l'exercice en cours.

Cette commission prend connaissance du rapport produit par le comité de suivi institué et émettra un avis notifié au comité de suivi.

En fin d'exercice, la commission de suivi pourra valider un état révisé des montants liés aux expertises apportées par chaque entité. Si les écarts entre les heures prévues et réalisées dépassent 10 %, dans une limite de 20 %, les montants dus seront ajustés. Cette révision entraînera une modification de la facturation du second semestre sans nécessiter d'avenant à la convention cadre.

# LES CHIFFRES CLES DU BUDGET 2025

---

## LES PRINCIPALES RESSOURCES

### ▪ EN FONCTIONNEMENT

- La **SUBVENTION DE LA VILLE** d'un montant de 2.586.411,00 € fixée par le Conseil Municipal dans sa séance du 20 décembre 2024. Les budgets 2025 en cours d'élaboration sont bâtis avec cette participation.
- Les **FORFAITS SOINS** pour l'USIAD (819.748,84 €) et la **RÉSIDENCE AUTONOMIE** (108.335,36 €) pour la prise en charge des dépenses relevant des activités médico-sociales.
- Le **FORFAIT AUTONOMIE** pour la **RESIDENCE AUTONOMIE** (≈15.000,00 €) alloué par le Conseil Départemental pour la mise en place des actions visant à la lutte contre la perte d'autonomie.
- Les **REDEVANCES** versées par les résidents de la **RÉSIDENCE AUTONOMIE** <sup>1</sup>:
  - ✓ Loyers versés par les Résidents : 67.000,00 € (dont 15.000,00€ au titre de l'Aide sociale)
  - ✓ Prix de journée versés par les Résidents : 510.000,00 € (dont 130.000,00€ au titre de l'Aide sociale)
    - A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Résidence Autonomie, en application de la convention relative à l'habilitation à l'aide sociale départementale, applique le tarif libre pour le prix journée. Ce tarif est donc augmenté jusqu'à +15% pour les nouveaux résidents.
- **LES RECETTES DE PRESTATIONS :**
  - ✓ Recettes de l'aide à Domicile : 1.730.000,00 € (dont 266.000,00 € de participations usagers)
  - ✓ Recettes de la Téléassistance : 61.000,00 €
  - ✓ Recettes des autres dispositifs (petits travaux et ventes de produits sur l'Epicerie Sociale) : 4.000,00 €
    - A noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le dispositif Séniors en Mouvement est transféré à la ville d'Aubagne sans transfert des effectifs.
- **LES SUBVENTIONS des INSTITUTIONS PARTENAIRES :**
  - ✓ Le Conseil départemental :
    - Pour le lieu d'accueil RSA : entre 100.000,00 € et 130.000,00 €,
    - Pour l'Epicerie Sociale : 18.000,00 €
  - ✓ L'Etat
    - Pour les actions de préventions dans le cadre de l'Urgence Sociale (60.000,00 €). (DDETS)
    - Pour les actions d'accompagnement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (16.850,00€) (PCB) (DDETS)

---

<sup>1</sup> Base résultat provisoire 2024

- Pour les actions dans le cadre de la lutte contre l'exclusion numérique (17.500,00€) (ANCT)
  - Pour les actions de l'Épicerie Sociale, dans le cadre du dispositif « Mieux manger » (11.522,00€) (DREETS)
  - ✓ La Région pour l'Épicerie Sociale (2.000,00€).
  - ✓ Les partenaires du CONTRAT DE VILLE
    - Pour l'Épicerie et les ateliers nutrition santé (3.000,00€).
  - ✓ L'ANDES via une enveloppe CNES pour l'achat de denrées alimentaires sur l'Épicerie Sociale 5.000,00€
- **LES SUBVENTIONS ISSUES DES APPELS A PROJETS**
    - ✓ L'Etat, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement Vers et Dans le Logement » (AVDL) pour la réalisation de suivis renforcés par un chargé de mission, en complément de la CCAPEX (67.200,00€)
    - ✓ Fondation de France pour la réalisation d'actions en faveur de la prise en charge psychologique des publics fragilisés : 10.000,00€

## ■ EN INVESTISSEMENT

- **LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :**

L'amortissement représente la perte de valeur d'un bien due à l'usure du temps ou l'obsolescence. La dotation aux amortissements est la somme que représente cette perte de valeur. Elle est estimée pour chaque exercice jusqu'à la fin de la durée d'usage du bien. Pour l'exercice, ces dotations devraient représenter pour l'ensemble des trois budgets 55.507,59 €

- **LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT :**

- En 2025, le C.C.A.S. sollicitera ses partenaires afin d'obtenir de nouveaux financements pour l'amélioration des locaux à usage collectif à destination des usagers. Des demandes devraient être déposées pour la Résidence Autonomie auprès du CD13 et pour la Maison du Partage auprès de la DDETS. Ces subventions peuvent représenter jusqu'à 60% du cout total de l'opération.

- **LA FRACTION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT affectés en section d'investissement** Ces recettes issues des résultats de fonctionnement des différents budgets pourront être affectées en section d'investissement (à déterminer selon le résultat de l'exercice).

## LES PRINCIPALES DÉPENSES

### ■ EN FONCTIONNEMENT

Il s'agit des charges à caractère général (chapitre 011) ainsi que des charges exceptionnelles (chapitre 67) sur le budget en M57 & des charges afférentes à l'exploitation courante (groupe 1) et autres charges (groupe 3) en M22 :

- Actions en faveur des publics
- Les Assurances (DAB, RC, Personnels)
- Locations immobilières
- Taxes & Impôts

- Restauration collective
- Fluides
- Contrats de maintenance

### **DONT :**

- **LES SECOURS EXCEPTIONNELS & D'URGENCES** : ≈ 42.400,00 €  
 Il s'agit notamment des secours tels que définis par le règlement intérieur des aides facultatives modifié par la délibération n°12-310322 du 31 mars 2022. Il s'agit notamment :
  - Aides exceptionnelles octroyées en commission : 10.000,00 €
  - Colis de fin d'année : 12.000,00 €
  - Chéquiers Séniors : 15.600,00 €
  - Chèques d'accompagnement personnalisés : 4.500,00 €
  
- **LES OUTILS DE LA POLITIQUE SOCIALE** : ≈ 436.500,00 €  
 Il s'agit notamment :
  - Des actions menées au sein de l'épicerie sociale 188.600,00 €, (soit environ 41.000,00 € hors frais de personnel)
  - Des actions de l'Urgence Sociale : (accueil de jour, maraudes, plan grand froid...) 240.000,00 € (soit environ 33.000,00 € hors frais de personnel)
  
- **PROVISION POUR RISQUES CONTENTIEUX**
  - L'introduction de plusieurs actions contentieuses en lien avec les ressources humaines entraîne des risques de condamnation qu'il convient de traduire au regard des prétentions formés devant les juridictions par les requérants en fonction du risque évalué de probabilité de succomber à l'action.
  - A cet égard, la somme de 2 500 € a été provisionnée en 2024 qu'il conviendra de porter pour le prochain exercice à 5 000 €.

### **■ EN INVESTISSEMENT**

- **L'amélioration de la qualité d'accueil et de la sécurité sur l'Etablissement principal par la création d'un SAS d'accueil** piloté par un agent d'accueil. Ces travaux représenteraient un cout pour la structure d'environ 30.000,00 €.
- **L'amélioration de la qualité de l'accueil sur la Maison du Partage**, par la création d'un nouveau bureau, d'une structure extérieure et l'achat de nouveaux dispositifs d'entretien des locaux. Cet investissement représente environ 17.000,00€, dont 16.000,00€ pris en charge, via une subvention, par la DDETS.
- **Création d'un nouvel espace pour le Pôle Affaire Générale du CCAS** par la requalification de l'ancien PCSU. Ces travaux permettront ainsi de libérer de l'espace au rez-de-chaussée pour l'accueil du SAD. Ces travaux sont estimés à 23.000,00 €

# LES CONTRAINTES

En 2025 le C.C.A.S. sera soumis à de nouvelles contraintes liées à la réglementation et au contexte inflationniste qui perdure (fluides, restauration). Cela impactera nécessairement les budgets.

## RESSOURCES HUMAINES

- **Application du Complément de Traitement Indiciaire** sur la base du Décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics. Si l'application du décret a pu bénéficier d'une compensation financière par les autorités de tutelles compétentes (DDETS, CD13 et ARS) aucune garantie de la pérennité de ces compensations n'est assurée. En conséquence de quoi, le budget 2025 devrait être envisagé sans tenir compte de cette recette.
- Création d'un nouveau service SAD avec des impacts possibles non prévisibles notamment liés aux décisions de financement de l'ARS dans le cadre de la demande d'autorisation conjointe.

## REGLEMENTATION

1. **Anticipation des nouvelles conventions avec l'Agence Régionale de Santé** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.), Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) pluriannuel, prévues pour 2026.
2. **Instauration pour les ESMS de l'obligation d'avoir une comptabilité analytique** au niveau de chaque établissement ou service dans le cadre de l'adaptation liée à l'application du décret n°2022-734 du 28 avril 2022.

## LES IMPACTS DE L'INFLATION

- Maintien à un niveau élevé des prix du gaz et de l'électricité.
- Maintien à un niveau élevé du coût des carburants.

## LES NOUVELLES DEPENSES

3. **Impact de l'abonnement pour le logiciel métier C.C.A.S.** et du module de **télégestion** sur une année pleine 28.000,00€

# LE PERSONNEL

## Gestion stratégique des ressources humaines :

Pour maîtriser l'évolution de la masse salariale (chapitre 012) sans compromettre la qualité du service, chaque départ définitif d'un agent fait l'objet d'un examen approfondi. Cette analyse vise à déterminer la meilleure approche concernant :

- La réorganisation des services,
- La transformation du poste pour répondre à l'évolution des besoins,
- Le remplacement du poste.

Lorsqu'un remplacement est envisagé, une étude détaillée de la situation est menée pour identifier la solution la plus efficace. Les options considérées incluent :

- Le recrutement d'un remplaçant,
- La redistribution partielle des tâches au sein de l'équipe,
- Le développement des compétences des agents en poste.

## L'ÉVOLUTION

### Statut : titulaires, contractuels, non titulaires :

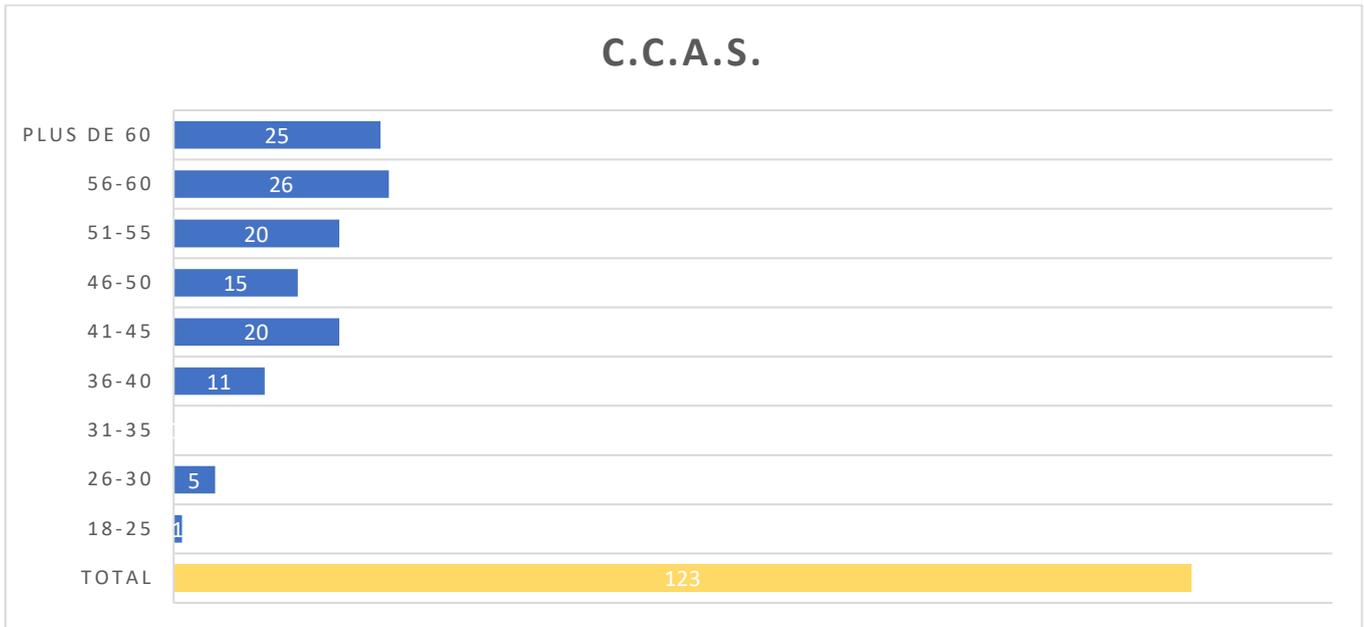
L'évolution du personnel du CCAS (tous budgets confondus) se décompose comme suit :

STATUT	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	103	112	112	99	109
Non titulaires	32	23	24	24	09
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>135</b>	<b>136</b>	<b>123</b>	<b>123</b>

### 1) Répartition par catégorie

CATEGORIES	2021	2022	2023	2024	2025
A	11	10	10	10	11
B	5	20	21	16	16
C	119	105	105	97	96
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>135</b>	<b>136</b>	<b>123</b>	<b>123</b>

## ▪ Pyramide des âges 2025



## ▪ Vieillessement marqué des effectifs

Notre collectivité fait face à un défi démographique significatif au sein de son personnel. Actuellement, la structure d'âge de nos effectifs présente un déséquilibre notable :

- Plus de 60% de nos agents ont dépassé le cap des 50 ans

En chiffres absolus, cela représente 71 agents, tous pôles confondus

## ▪ Impact sectoriel

Cette tendance au vieillissement n'affecte pas uniformément tous les services. On observe une concentration sur le pôle gérontologie. Au sein de ce pôle, le service autonomie à domicile est particulièrement concerné

Cette situation soulève des enjeux importants en termes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de transmission des savoirs, et de planification des départs à la retraite dans les années à venir.

## ▪ Départs retraites et prévision 2025 :

### ✓ Départs effectifs en 2024

Trois agents ont pris leur retraite :

- 1 agent du Pôle Action Sociale
- 2 agents du Pôle Gérontologique

Tous les postes ont été pourvus à l'identique afin de maintenir la qualité du service rendu aux usagers

### ✓ Prévisions pour 2025

Les projections indiquent que 6 agents seront en mesure de faire valoir leurs droits à la retraite.

Parmi ces 6 agents éligibles, 2 ont déjà officiellement annoncé leur intention de partir à la retraite.

## LA FORMATION

Le CCAS maintient son engagement envers la professionnalisation de son personnel.

### ▪ **Qualité de vie au travail**

Depuis septembre 2024, l'établissement a renforcé son approche en matière de formation et de bien-être au travail, en affectant un agent sur le poste de chargé de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Cet agent a pour mission principale d'affiner l'approche de l'établissement en matière de formation professionnelle. Ses responsabilités incluent :

#### ✓ **Analyse de la pertinence des formations :**

- Évaluation des offres de formation existantes
- Identification des lacunes et des opportunités d'amélioration

#### ✓ **Adaptation des programmes :**

- Personnalisation des contenus pour répondre aux besoins spécifiques du CCAS
- Alignement des formations sur les objectifs stratégiques de l'établissement

Cette approche ciblée vise à garantir que les formations proposées soient non seulement de haute qualité, mais aussi parfaitement alignées avec les exigences uniques et l'environnement de travail spécifique du CCAS.

### ▪ **Bilan des formations en 2024 :**

En 2024, 77 agents ont suivi au moins une formation par le biais des organismes de formation suivants :

Organismes de formations	Intitulé de la formation	Nombres d'agents
CNFPT :	<ul style="list-style-type: none"><li>Journée d'actualités</li><li>Formations métiers</li><li>Formations management</li><li>Formations dans le domaine social</li></ul>	42
CARSAT	<ul style="list-style-type: none"><li>Prévenir l'épuisement professionnel</li><li>Analyse des pratiques professionnelles</li><li>Fondamentaux maintien à domicile</li><li>Promotion de la bientraitance</li></ul>	5 5 5 10
Mairie d'Aubagne : formation en intra	<ul style="list-style-type: none"><li>Sensibilisation aux valeurs républicaines</li><li>Culture Territoriale</li><li>De la prise de note au compte - rendu</li><li>Pilotage de projet : organisation, planification et animation</li><li>Rédaction claire et efficace</li></ul>	8

ADIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formations dans le domaine social</li> </ul>	4
DDETS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation CCAPEX</li> <li>Mutation des politiques sociales et leurs impacts sur le travail social</li> </ul>	3
CROIX ROUGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>AFGSU niveau 2</li> </ul>	12
FNADEPA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diriger une Résidence Autonomie</li> </ul>	1
CPTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation ICOPE Repérage de la fragilité</li> </ul>	52

### Validation des acquis de l'Expérience :

#### ✓ Bilan 2022-2023

4 agents ont bénéficié d'un accompagnement individuel pour une VAE du Diplôme d'État AES (DEAES) à partir de fin 2022. L'accompagnement s'est étendu sur toute l'année 2023

Résultat : 100% de réussite, les 4 agents ont obtenu leur diplôme

#### ✓ Nouvelle session 2024-2025

4 nouveaux agents ont entamé le processus d'accompagnement VAE en 2024

Le jury d'évaluation pour cette session est programmé pour le 2ème trimestre 2025

### Perspectives 2025 :

Sur l'année 2025, le CCAS maintiendra et amplifiera ses efforts de formation sur les thématiques de santé au travail et de la qualité de vie au travail.

ORGANISME	COÛT UNITAIRE	COÛT TOTAL	INTITULE FORMATION	OBJECTIFS
CNFPT	- €	- €	<b>L'accueil du public souffrant de troubles psychiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Maîtriser les notions suivantes : troubles mentaux, souffrances psychiques, troubles psychiatriques, souffrances psycho-sociales...</li> <li>●Comprendre les liens entre vulnérabilité sociale et souffrance psychique, - définir et comprendre la notion de posture professionnelle dans la fonction d'accueil,</li> <li>●Adapter sa posture professionnelle aux spécificités du public, - ajuster ses réactions et son mode relationnel face aux situations difficiles et éprouvantes.</li> </ul>

UNCCAS	1 200,00 €		<b>L'ACCUEIL SOCIAL : enjeux et modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Être capable d'adapter sa posture et sa communication au public accueilli</li> <li>● Être capable d'orienter efficacement et de mener un entretien</li> <li>● Être capable de recevoir et d'orienter efficacement les usagers pour éviter les ruptures de droit, la dégradation des situations, le non-recours et l'agressivité des publics</li> </ul>
Direction interministérielle de la Transformation Publique	- €	- €	<b>LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS &amp; LES AGRESSIONS 9 Modules de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mieux prévenir et protéger les agents publics face aux agressions et incivilités</li> <li>● Diffuser les bonnes pratiques pour réagir en cas de menaces et d'agressions</li> <li>● Soutenir les agents confrontés à ces incivilités</li> </ul>
CRAMIF	En attente du devis		<b>DÉVELOPPER LA CONFIANCE EN SOI GRÂCE AUX TECHNIQUES DU THÉÂTRE : DES OUTILS POUR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR SOCIAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développer la confiance en soi &amp; la cohésion de groupe, les prise de risques.</li> <li>● Travailler son « personnage » professionnel. Apprendre à le définir et à l'améliorer.</li> <li>● Assimiler quelques clés, quelques ficelles du métier d'acteur &amp; s'entraîner à les mettre en pratique</li> <li>● Arriver à se positionner efficacement dans son équipe et optimiser l'efficacité dans la relation d'aide</li> </ul>
Formateur extérieur	1 700 €	10 200,00 €	<b>Programmation Neurolinguistique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier et repérer le stress sur soi.</li> <li>● Réagir positivement en situation de stress ou d'agents stressés.</li> <li>● Anticiper les situations stressantes.</li> <li>● Aménager et optimiser son lieu de travail</li> <li>● Reprendre le contrôle sur soi, ou le conserver.</li> <li>● Découvrir des techniques naturelles de gestion du stress et de relaxation.</li> </ul>
En interne	- €	- €	<b>MANIEMENT D'EXTINCTEURS</b>	Si nous formons un SSIAP il pourra intervenir dans la formation au maniement des extincteurs
AMN CONSEIL	100,00 €	1 900,00 €	<b>RISQUE CHIMIQUE</b>	
AMN CONSEIL	100,00 €	1 900,00 €	<b>RISQUE BIOLOGIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Être capable d'expliquer simplement ce qu'est un agent biologique infectieux et ce qu'est le risque biologique.</li> <li>● Être capable d'identifier sur une journée type (IAD) les différents outils et modes opératoires à mettre en œuvre en fonction des situations rencontrées.</li> </ul>

ENAP Ecole Nationale d'administration Pénitentiaire	4 500,00 €	4 500,00 €	<b>Praticien TOP</b>	Formation d'un agent pour effectuer régulièrement des accompagnements top et des recyclages
ENAP Ecole Nationale d'administration Pénitentiaire	1 990,00 €	11 940 €	<b>Technique d'Optimisation du potentiel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Appréhender les bases de la méthode TOP®</li> <li>● Gérer son stress et ses émotions avec des techniques adaptées</li> <li>● Maîtriser des techniques pour booster ses performances et sa motivation</li> <li>● Comprendre le mécanisme du sommeil et de la vigilance, détecter la fatigue et maîtriser des techniques</li> <li>● Personnaliser la méthode en fonction de ses objectifs et de ses caractéristiques individuelles</li> <li>● Être capable d'intégrer la méthode au quotidien pour un impact long-terme</li> </ul>
AB SUD FORMATION	1 000,00 €	6 000 €	<b>SSIAP 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.</li> <li>● Connaître la réglementation incendie dans les ERP et IGH.</li> <li>● Identifier les installations techniques et connaître les principaux matériels de sécurité et en effectuer l'entretien.</li> </ul>
AB SUD FORMATION	1 500,00 €	3 000 €	<b>SSIAP 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens dans l'établissement</li> <li>● Encadrer et manager une équipe d'agents de sécurité incendie (SSIAP 1)</li> <li>● Veiller au respect de l'hygiène et de la sécurité du travail dans les aspects de sécurité incendie</li> </ul>
SDIS	200,00 €	4 600 €	<b>SST</b>	● Porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise.
SDIS	200,00 €	5 600 €	<b>SST Recyclage</b>	● Participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise
CNFPT	- €	- €	<b>Formateur SST</b>	● avoir un formateur en interne
CROIX ROUGE	380,00 €	3 800 €	<b>AFGSU2</b>	● Attestation de formation des gestes de secours d'urgence : pour les intervenants AIDE et SOIN
CROIX ROUGE	1 625,00 €	6 500,00 €	<b>VAE AES</b>	● Qualification professionnelle de niveau 3 (équivalent CAP/BEP) dans le domaine du travail social

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20250129-290125\_01-DE  
Reçu le 30/01/2025

# LE FONCTIONNEMENT EN 2025

## Les recettes

BUDGET PRINCIPAL	Chapitre	2022	2023	2024	Tendances 2025
Excédent de la section d'exploitation	002	51 680.36 €	99 611.75 €	72 257.50 €	→
Atténuations de charges	013	3 450.00 €	5 424.25 €	0.00 €	→
Produits de service	70	100 347.64 €	118 020.00 €	177 948.50 €	→
Dotations subventions et participation	74	2 917 443.00 €	2 884 694.00 €	2 952 459.00 €	↘
Autres produits de gestions courantes	75	1 200.00 €	1 200.00 €		→
Produits exceptionnels	77	836.00 €	0.00 €		→
<b>TOTAL</b>		<b>3 074 957.00 €</b>	<b>3 108 950.00 €</b>	<b>3 202 665.00 €</b>	

>>> Le budget principal ne devrait pas connaître de mouvements significatifs par rapport à 2024 en termes de recettes. Seul le chapitre 74 pourrait être impacté par la perte du financement FNP dont le dernier versement a été effectuée en 2024. Cependant de nouveaux financements pourraient compenser au moins en partie la perte de crédits.

RA		2022	2023	2024	Tendances 2025
Excédent de la section d'exploitation	002	21 794.11 €	63 548.43 €	9 060.34 €	↗
Produits de la tarification	017	91 215.00 €	100 890.00 €	106 628.00 €	→
Autres produits relatifs à l'exploitation	018	847 175.89 €	811 756.57 €	990 504.70 €	↗
Produits financiers	019	1 100.00 €	1 100.00 €	4 386.96 €	→
<b>TOTAL</b>		<b>961 285.00 €</b>	<b>977 295.00 €</b>	<b>1 110 580.00 €</b>	

>>> Le forfait soins (chapitre 017) sera réactualisé mais la hausse ne serait pas significative. En ce qui concerne le groupe 2, le taux d'occupation de la résidence s'est amélioré en 2024 et générerait donc plus de produits en 2025. Enfin, la hausse du prix journée voté par le Conseil d'Administration devrait avoir un impact positif sur les recettes.

### ▪ Le cas particulier du Budget du SAD

Le nouveau Budget du SAD s'appuiera sur les budgets clôturés du SSIAD et de l'AAD.

Si le forfait de l'ARS correspondant au forfait soins devrait être en légère augmentation, les recettes issues de la partie « aide » influenceront la bonne santé du budget. Les difficultés de recrutement sur le secteur restent encore un frein et peuvent avoir un impact sur la capacité d'intervention de la structure et donc sur les recettes.

# LE FONCTIONNEMENT EN 2025

## Les dépenses

BUDGET PRINCIPAL	Chapitre	2022	2023	2024	Tendances 2025
Charges à caractère général	011	190 819.26 €	172 245.80 €	528 537.97 €	→
Charge de personnel	012	1 844 763.00 €	1 888 044.00 €	1 679 590.00 €	↗
Opérations d'ordre	42	13 659.74 €	12 415.20 €	19 764.00 €	↗
Autres charges de gestion	65	1 023 715.00 €	1 035 745.00 €	971 815.00 €	→
Charges exceptionnelles	67	2 000.00 €	500.00 €	0.00 €	→
Dotations aux Provisions	68			2 958.03 €	→
<b>TOTAL</b>		<b>3 074 957.00 €</b>	<b>3 108 950.00 €</b>	<b>3 202 665.00 €</b>	

>>> Le chapitre 11 devrait rester relativement stable. En revanche, le chapitre 012 devrait augmenter sous l'effet de la création de l'équipe d'entretien mutualisée qui induit des recrutements et des mutations depuis le budget de la résidence autonomie. Le chapitre 42 devrait augmenter sous l'effet des achats effectués en 2024 qui y seront amortis. Les autres chapitres devraient rester stables.

RA		2022	2023	2024	Tendances 2025
Résultat d'exploitation N-1	002	0	0	0	→
Dépenses afférentes à l'exploitation	011	153 941.29 €	166 649.97 €	402 889.00 €	↘
Dépenses afférentes au personnel	012	718 351.00 €	703 630.00 €	597 300.00 €	↘
Dépenses afférentes à la structure	016	88 992.71 €	107 015.03 €	110 391.00 €	↗
<b>TOTAL</b>		<b>961 285.00 €</b>	<b>977 295.00 €</b>	<b>1 110 580.00 €</b>	

>>> Le budget de la résidence autonomie devrait diminuer. En effet, les remboursements à la ville d'Aubagne pour l'ancien prestataire de restauration sont terminés. En outre, le chapitre 012 connaîtrait une baisse en raison de la bascule d'une partie de l'équipe d'entretien sur le budget principal.

En revanche les frais de structure devraient continuer à augmenter en raison de l'état du bâtiment qui nécessite un entretien toujours plus important.

### ▪ Le cas particulier du Budget du SAD

Le nouveau Budget du SAD s'appuiera sur les budgets clôturés du SSIAD et de l'AAD.

Les dépenses de fonctionnement devraient être en hausse en raison du renforcement de l'équipe d'intervention par le recrutement d'un infirmier (sous réserve de financements de l'ARS) mais également en lien avec des dépenses nouvelles comme la location de places de parking suite au déplacement de l'ex SSIAD sur le site principal d'Antide Boyer.

# L'INVESTISSEMENT EN 2025

## Les Recettes

BUDGET PRINCIPAL	Chapitre	2022	2023	2024	Tendances 2025
Solde investissement reporté	001	21 870.94 €	92 075.36 €	109 522.71 €	↘↘
Virement de la section de fonctionnement	21				↗
Opération d'ordre entre sections	040	13 659.74 €	12 415.20 €	19 764.00 €	↗
Dotations fonds divers	10	1.32 €	22 334.44 €	319.29 €	→
Subventions d'investissement	13	0.00 €			↗
Opérations patrimoniales	041				→
<b>TOTAL</b>		<b>35 532.00 €</b>	<b>126 825.00 €</b>	<b>129 606.00 €</b>	

>>> Le financement de la section d'investissement du budget principal serait principalement assuré par le solde d'investissement reporté (qui devrait cependant diminuer en raison de la réalisation de travaux en 2024), les dotations aux amortissements ainsi que par une partie de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

RA		2022	2023	2024	Tendances 2025
Solde d'exécution de la section investissement	001	20 658.61 €	54 973.75 €	36 725.87 €	↘↘
Dotations fonds divers	10	6 000.00 €	8 076.02 €	19 715.27 €	→
Subvention d'investissement	13	0.00 €	14 347.20 €	0.00 €	→
Emprunts dettes assimilées	16	2 000.66 €	2 000.00 €	2 000.00 €	→
Amortissement des immobilisations	28	10 269.73 €	10 133.03 €	15 130.00 €	↗
Opérations patrimoniales	041				→
Provisions pour dépréciations	49			1 165.86 €	→
<b>TOTAL</b>		<b>38 929.00 €</b>	<b>89 530.00 €</b>	<b>74 737.00 €</b>	

>>> Le financement de la section d'investissement de la résidence autonomie serait principalement assuré par les dotations aux amortissements ainsi que par une partie de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement. En outre de nouveaux financements pourraient être sollicités auprès du département ou de la CARSAT pour la poursuite des travaux d'amélioration.

### ▪ Le cas particulier du Budget du SAD

Le nouveau Budget du SAD s'appuiera sur les budgets clôturés du SSIAD et de l'AAD.

Aussi, le solde d'exécution de la section d'investissement ainsi que les dotations aux amortissements seront le cumul des résultats 2024 des deux budgets dissouts.

A noter qu'une demande de Crédits non reconductibles a été demandé auprès de l'ARS au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation pour l'achat d'un véhicule supplémentaire pour les interventions soins.

# L'INVESTISSEMENT EN 2025

## Les Dépenses

BUDGET PRINCIPAL	Chapitre	2022	2023	2024	Tendances 2025
Immobilisations incorporelles	20	20 000.00 €	69 671.00 €	60 386.40 €	↘↘
Immobilisation corporelles	21	15 532.00 €	57 154.00 €	69 219.60 €	→
<b>TOTAL</b>		<b>35 532.00 €</b>	<b>126 825.00 €</b>	<b>129 606.00 €</b>	

>>> La section d'investissement du budget principal devrait rester à un niveau élevé en 2025. Le chapitre 20 devrait être en diminution par rapport à 2024 qui a été marquée par l'achat du logiciel et de l'AMO correspondant, mais le chapitre 21 devrait rester à un niveau élevé. Les crédits 2025 seraient essentiellement affectés aux travaux de l'accueil et de la réfection de l'ancien PCSU.

RA		2022	2023	2024	Tendances 2025
Subvention d'investissement	13	1 100.00 €	1 100.00 €	3 756.96 €	→
Emprunts dettes assimilées	16	2 000.68 €	2 000.00 €	2 000.00 €	→
Immobilisations incorporelles	20	1 050.00 €	10 000.00 €		↗
Immobilisations corporelles	21	34 778.32 €	76 430.00 €	63 940.04 €	↘
<b>TOTAL</b>		<b>38 929.00 €</b>	<b>89 530.00 €</b>	<b>69 697.00 €</b>	

>>> Le budget d'investissement de la résidence autonomie devrait rester à un niveau élevé mais moindre qu'en 2024. En effet, l'année 2024 avait été marquée par d'importants travaux pour le SSI et la création d'un nouvel accueil. En 2025, des travaux de moindre importance devraient avoir pour objet la création d'une salle d'animation suite à l'obtention de financements en 2024.

### ▪ Le cas particulier du Budget du SAD

Le nouveau Budget du SAD s'appuiera sur les budgets clôturés du SSIAD et de l'AAD.

Les dépenses devraient principalement concerner des équipements permettant de faciliter les interventions à domicile ainsi que l'acquisition d'un véhicule hybride supplémentaire (sous réserves de financements de l'ARS)

En outre, en raison de l'impossibilité de procéder aux reports de crédits sur la section, des crédits seront réservés pour le paiement de l'équipement informatique commandé en 2024 pour les équipes administratives mais non reçu à ce jour.

En outre, une partie des crédits disponibles permettrait de poursuivre les aménagements du service.